

Image not found or type unknown



Cotisation assurance auto

Par **belamet**, le **25/08/2014** à **18:11**

Je souhaite savoir si l'augmentation de cotisation liée à l'application du malus lors d'un très léger sinistre peut être supérieure au montant du sinistre.

Par **Visiteur**, le **26/08/2014** à **11:26**

l'augmentation de cotisation n'a rien à voir avec le montant des dégats ! A partir du moment ou vous avez déclaré un sinistre en tort; votre cotisation prend 25% de malus ! que vous regagnez par tranche de 5% en gros je crois chaque année.